



Le petit journal de Valezan

Quelques rendez-vous !

Le lundi 1er juin : « corvée »

Il s'agira comme d'habitude de donner un petit coup de propre au village. Rendez-vous à 8h devant le garage municipal pour la constitution des équipes. Munissez-vous de balais de cantonnier et de quelques pelles. Bien évidemment ce sera aussi l'occasion de prendre ensuite l'apéritif à l'auberge en fin de matinée.

Le dimanche 7 juin : élections européennes

Le bureau de vote sera ouvert de 8h à 18h.

Et quelques informations diverses :

notre station d'épuration

En conformité avec les procédures d'appel d'offre, le marché vient d'être notifié et les travaux vont bientôt commencer. L'objectif est qu'ils avancent suffisamment vite pour que les roseaux puissent être plantés et soient bien en place dès cet hiver.

Ouverture de la mairie

Laurence est en congé jusqu'au 30 mai inclus. Mon emploi du temps au lycée avec les conseils de classe de fin d'année et surtout toutes les réunions auxquelles je dois assister par ailleurs (Communauté de Communes, Assemblée du Pays Tarentaise-Vanoise ne me permettent pas de donner des horaires fixes d'ouverture, mais je passe régulièrement à la mairie et vous pouvez, en cas de problème, ou bien laisser un petit mot dans la boîte aux lettres ou bien me téléphoner en n'hésitant pas à laisser un message en cas d'urgence sur mes répondeurs (04 79 07 79 54 ou 06 71 47 42 65) car je ne peux pas toujours décrocher (notamment pendant mes cours et les réunions).

*Pour le Conseil Municipal,
Véronique Gensac*

Du bon usage de notre « décharge »

Une mise à feu de foin un jour de foehn me contraint à faire quelques rappels.

Heureusement que quelques conseillers étaient disponibles à ce moment là pour l'éteindre car le feu se propageait très vite et il a mis à mal de nombreux petits sapins qui ne demandaient qu'à pousser après les soins donnés par les propriétaires des parcelles voisines.

Si on veut éviter une fermeture complète (préconisée par la préfecture) de ce site, il faut en faire un usage raisonnable : seuls les dépôts de terre et de matière inertes de particuliers qui ont des difficultés à se rendre à la déchetterie peuvent être tolérés. En aucun cas les entreprises ne peuvent l'utiliser.

La réglementation nationale interdit normalement les dépôts végétaux (car ils peuvent fermenter et polluer les cours d'eau) et bien sûr tous les déchets de type plastique, goudrons ou métal sont strictement interdits.

La communauté de communes organise maintenant régulièrement, deux fois par an, des ramassages d'objets encombrants et ceux-ci n'ont rien à faire dans la nature !

Par ailleurs la déchetterie n'est vraiment pas loin et elle est gratuite pour les particuliers. **Elle est ouverte le lundi, mardi, mercredi et vendredi de 13h30 à 18h30 et le samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h30 (horaires d'été).**

Je compte sur le bon sens des habitants de Valezan et leur civisme, sur leur vigilance aussi : nous ne pouvons pas employer en permanence quelqu'un pour surveiller tous les talus de la commune! Le panneau rappelant ces règles sera réactualisé et placé de façon plus visible.

Quelques informations sur le plan d'eau

Géré par la communauté de communes, une partie non négligeable de ce site est situé sur le territoire de notre commune. Ainsi le local du snack est implanté sur un terrain qui est une propriété privée de la commune de Macot La Plagne, mais il est situé sur la commune de Valezan qui s'étend jusqu'à la rive nord du plan d'eau.

Des travaux d'extension vont avoir lieu à l'automne pour une ouverture d'un local plus accueillant la saison prochaine : il y sera notamment possible de manger à l'abri des intempéries. La communauté de communes

est en train de réfléchir à une gestion plus globale de tout ce site avec pour but de mieux régler tous les problèmes d'entretien.

L'usine d'incinération

Tous les ans, à l'initiative de la sous-préfecture, une réunion de la commission locale d'information et de surveillance a lieu. C'est l'occasion de faire un bilan de toutes les analyses faites afin d'éviter toute pollution liée au fonctionnement de l'usine. Ces analyses sont faites à la sortie de la cheminée et aussi en pleine nature (analyse des sols, de végétaux, de lait et de lichens).

La réunion de cette année est tout à fait rassurante : tous les indicateurs sont largement en-dessous de toutes les normes autorisées. C'est une bonne nouvelle pour notre commune qui est la première concernée.

Une pensée pour Marcel et pour Léon

Ces deux « anciens » de Valezan nous ont quittés et avec eux c'est un peu de l'histoire de Valezan qui est partie.

Marcel, résistant et ancien combattant, avait été aussi conseiller municipal.

Léon avait en particulier veillé sur notre église dans ses missions de sacristain et assuré avec brio la sonnerie de ses cloches.

Tous deux ont beaucoup donné pour le village et la vie de ses habitants.

Que leurs familles recoivent ici l'expression de notre tristesse et des condoléances de habitants du village.

Des nouvelles naissances à Valezan